

## LA DIGNITÉ POUR TOUS MISE EN PRATIQUE : SURMONTER LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR LA PAUVRETÉ

*Assurer un relèvement inclusif et résilient après la COVID-19 pour garantir à chaque personne des moyens de subsistance, le bien-être et la dignité : éliminer la pauvreté et la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions aux fins de la réalisation du Programme 2030*

La pauvreté n'est pas seulement une question de revenu. La recherche participative internationale "Les Dimensions Cachées de la Pauvreté" menée par ATD Quart Monde et l'Université d'Oxford, a montré que la discrimination fait partie de l'expérience quotidienne des personnes en situation de pauvreté : comme le reconnaissent les Principes Directeurs des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, "les personnes vivant dans la pauvreté sont confrontées à des dénis réguliers de leur dignité et de leur droit à l'égalité". La discrimination est une différence de traitement injustifiable, comme dans le cas du racisme, du sexisme ou de l'homophobie. Les personnes vivant dans la pauvreté subissent quotidiennement des discriminations dans un grand nombre de domaines, notamment en matière d'accès à la santé, à l'éducation, au logement et à l'emploi. Bien que le problème soit répandu dans le monde entier, il n'existe pas de terme reconnu pour le désigner. Certains parlent de "paupérisme", de "classisme" ou simplement de discrimination fondée sur un désavantage socio-économique.

À la fois cause et conséquence de la pauvreté, la discrimination constitue un obstacle persistant pour les personnes dans l'accès à leurs droits fondamentaux et à une vie digne. La pauvreté est souvent le résultat de pratiques discriminatoires sur le long terme, menant les personnes qui vivent dans la pauvreté à subir différents niveaux de discrimination et d'exclusion dans toutes les sphères de la société, que ce soit au niveau interpersonnel ou au niveau systémique, sous la forme de maltraitance sociale et institutionnelle. Cette dynamique conduit à un cercle vicieux de stéréotypes, de préjugés et de stigmatisation fondés sur les désavantages socio-économiques, ce qui mène à la persistance de la pauvreté d'une génération à l'autre.

La législation sur les droits humains interdit la discrimination fondée sur le statut socio-économique. Cette interdiction peut influencer les perceptions et les attitudes sociales en servant de base à l'élaboration de programmes de sensibilisation et d'initiatives éducatives. Dans certains pays, comme la France et l'Afrique du Sud, des lois nationales abordent également la discrimination fondée sur la pauvreté comme un phénomène à part entière. Toutefois, ces outils restent sous-utilisés.

Dans le cadre de la 60<sup>e</sup> Commission du développement social, cet événement parallèle vise à explorer comment, en pratique, la dignité et la lutte contre la discrimination fondée sur la pauvreté peuvent être placées au cœur de la relance liée à la pandémie et des mesures visant à surmonter la pauvreté.

Co-organisé avec le Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Olivier De Schutter, et le Comité des ONG pour le Développement Social, l'événement parallèle réunira des militants ayant une expérience vécue de la pauvreté du Burkina Faso et d'Irlande, des chercheurs universitaires travaillant sur la discrimination liée à la pauvreté, et des représentants des États membres proposant des bonnes pratiques, notamment des lois interdisant la discrimination liée au statut social. Ils discuteront de l'importance de s'attaquer à la discrimination fondée sur la pauvreté, tant au niveau interpersonnel qu'institutionnel, afin de garantir les droits, la dignité et le bien-être de tous, en particulier ceux des personnes et des familles ayant une expérience vécue de la pauvreté.